



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 24 avril 2023

Dans le cadre de la procédure électorale, les candidats peuvent demander à bénéficier du concours de la commission de propagande pour la distribution d'une profession de foi et d'un bulletin de vote à chaque électeur ainsi que l'envoi des bulletins de vote en mairie. Cette possibilité est laissée au libre choix des candidats, qui peuvent décider de déposer ou non leur matériel électoral.

Depuis le vendredi 21 avril, les 200 vacataires recrutés par le Haut-commissariat par l'intermédiaire du SEFI, procèdent à la mise sous pli des documents électoraux qui seront acheminés, à compter de ce jour, par voie aérienne et maritime. Des moyens militaires aériens seront également utilisés pour larguer le matériel électoral sur les îles qui sont dépourvues d'aéroport.

À l'occasion du second tour des élections territoriales 2023 en Polynésie française, le Tavini Huiraatira no te ao Maohi - FLP a choisi de déposer 152 000 documents électoraux auprès de la commission compétente à destination des électeurs de Tahiti et Moorea-Maiao. Ces électeurs recevront donc un bulletin de vote et la profession de foi, tant dis que autres îles recevront uniquement le bulletin de vote.

Seuls, les 219 000 professions de foi et bulletins de vote déposés par chacune des 2 listes du Tapura Huiraatira et de A Here ia Porinetia seront distribués aux électeurs des 8 sections du territoire.

Les bulletins de vote de chaque candidat seront par ailleurs disponibles dans les bureaux de vote le jour de l'élection.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete
Avenue Pouvana'a a Oopa